



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

Service Urbanisme Habitat
Unité planification

Dossier suivi par : Florence Maréchal
Tél. : 05.55.12.95.23 – Fax : 05.55.12.90.99
Courriel : florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr

Le directeur

à

Communauté urbaine de Limoges Métropole
À l'attention de Maëva Amiaux
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges Cedex 1

Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU

Limoges, le **17 MAI 2021**

Réf : votre courrier reçu le 14/04/21
V/réf : LM-D21-03442

Par courrier reçu le 14/04/2021, vous avez soumis à la direction départementale des territoires la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme pour la commune du Palais-sur-Vienne.

La procédure utilisée est adaptée aux changements demandés. Ces changements concernent l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°4 : Aristide Briand. Cette OAP précise dans ses objectifs d'aménagement que l'opération doit être de l'habitat social. Or cet aménagement n'était pas à destination de logements sociaux dans les réflexions menées par la collectivité qui plaide l'erreur matérielle. Cet objectif est donc supprimé de l'OAP sans pour autant remettre en cause la politique d'accueil d'habitat social de la commune.

Cette modification n'apporte pas de remarque particulière. Après approbation de cette modification, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Le directeur,

Didier BORREL